

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur  
Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

Bureaux  
MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## Les Étrennes du RAYON de SOLEIL à ses Malades

A la suite du résultat donné par la dernière épuration de poudre noire, le Comité de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, usant des pouvoirs qui lui furent donnés par le Congrès de Paris, décide :

*"A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1928, la durée des secours alloués par le « Rayon de Soleil » est portée de 210 jours à 240 jours (8 mois) par période de douze mois.*

*"Cette mesure n'a pas d'effet rétroactif".*

Une étape de plus dans la bonne direction.

Peu à peu, assez rapidement même, notre Rayon de Soleil s'achemine vers la prise en charge totale de ses malades.

Rappelons ce que furent les précédentes étapes :

**Octobre 1924.** — Le Rayon de Soleil commence à fonctionner. La durée des secours est de 150 jours.

**1<sup>er</sup> Janvier 1926.** — La durée des secours est portée à 180 jours.

**1<sup>er</sup> Janvier 1927.** — La durée des secours est portée à 210 jours.

**1<sup>er</sup> Janvier 1928.** — La durée des secours est portée à 240 jours.

Ainsi, jusqu'à présent, chaque année est venue apporter sa pierre à l'édifice.

Progression rapide comme on le voit. Progression qui pourra se maintenir et même s'accélérer jusqu'à la prise en charge totale du malade (douze mois de secours par an) si chacun fait tout son devoir en récoltant avec soin la poudre noire. Devoir facile s'il en fut.

Qui ne voudrait l'accomplir devant de pareils résultats ?

\*\*

La prise en charge totale des malades

est le but immédiat que nous nous sommes assignés.

Cela veut-il dire qu'une fois ce résultat atteint le Rayon de Soleil sera arrivé au terme de sa tâche et n'aura plus qu'à mener l'existence « pépère » d'un bourgeois sans ambition ? Pas du tout.

Il y aura tant d'autres choses à faire !

Etendre aux familles des adhérents les avantages réservés jusqu'à présent à nos seuls membres.

Tant de foyers qui sont rongés par la tuberculose !

Tant d'enfants qui, nés dans un mauvais milieu, ont de la peine à « venir » !

Et tant d'autres maladies à soigner et à prévenir. Les maladies des yeux, par exemple, si fréquentes chez les diamantaires.

Et que diriez-vous, plus tard, d'une Caisse d'Invalidité pour les vieux camarades ?

Et puis, que sais-je encore ? Le champ est infini de tout le bien qu'on peut faire.

Des rêves dites-vous ?

Oui, pour l'instant. Mais des rêves qu'un à un vous ferez passer dans la réalité si vous le voulez bien, car vous avez entre vos mains un outil que ne possède aucune autre corporation : la POUDRE NOIRE.

E. PONARD.

## Camarades, assujettis à l'impôt sur les salaires...

N'oubliez pas de faire la déclaration de votre salaire de 1927, Pour éviter l'amende appliquée en cas de non déclaration, Et ayez soin de demander le dégrèvement prévu pour les frais inhérents à votre travail.

## Saint-Claude augmente sa Cotisation

### A qui le tour ?

Mercredi 28 courant, une Assemblée générale du Syndicat de St-Claude eut à se prononcer sur la proposition du Conseil d'Administration de porter la cotisation syndicale à 15 francs par mois.

Après quelques discussions, cette proposition fut votée à une grosse majorité.

\*\*

Est-ce à dire qu'il n'y eut pas d'objections ? Non pas. Mais les observations qui furent faites par quelques camarades ne portèrent point sur le principe même de l'augmentation dont chacun comprend la nécessité.

Seulement, des camarades auraient voulu, qu'au lieu de la cotisation à taux fixe, soit instaurée la cotisation proportionnelle aux salaires.

Rien à dire sur le principe. C'est certainement le système le plus juste, celui qui permet de percevoir le total le plus élevé de cotisations avec le minimum d'efforts de la part de l'adhérent. A condition..... que chacun veuille bien verser sa juste part. Car l'inconvénient du système réside dans les difficultés d'application.

On nous objecte que cela se passe bien ailleurs.

Mais la situation des centres où la cotisation proportionnelle est appliquée n'est pas du tout comparable à celle de notre place. Paris ? Tout le monde ou presque travaillant à la semaine, la cotisation reste la même tant que le salaire de l'ouvrier n'est pas changé, ce qui se sait, ce changement n'ayant lieu la plupart du temps qu'à la suite de revendications collectives du Syndicat ou du personnel, ou de revendications individuelles appuyées par le Syndicat.

En outre collecteur de cotisations unique, parcourant les ateliers chaque semaine, d'où possibilité d'exercer un contrôle actif.

Ici rien de pareil. Travail aux pièces, d'où salaire variable. D'autant plus variable que le travail est plus irrégulier en raison du grand nombre de femmes employées dans l'industrie et des camarades mi-ouvriers, mi-agriculteurs dans les campagnes.

Un Syndicat qui s'étend sur une vingtaine de localités et deux départements. Des sections séparées de St-Claude par 80 kilomètres. Distance relativement minime mais considérable par le temps qu'il faut pour les atteindre. Pour plusieurs de ces sections il est impossible de faire le voyage aller et retour dans la même journée.

Impossibilité donc d'un collecteur unique. Obligation d'avoir recours à une vingtaine de collecteurs. Concevez-vous combien il serait difficile dans ces conditions, d'obtenir de l'ensemble des syndiqués la confiance en la sincérité des sommes versées ? Et s'il y a doute, impossibilité de maintenir ce mode de perception.

Ajoutez à cela la mentalité particulière de beaucoup d'ouvriers de la région, qui répugnent à faire connaître leur salaire. Mentalité absurde, que nous déplorons, que nous combattions, mais qui est, et dont nous sommes bien obligés de tenir compte si nous voulons éviter de courir à une aventure.

Demandez plutôt à Taninges où existe la cotisation proportionnelle, les difficultés rencontrées pour obtenir le contrôle des salaires des ouvriers travaillant en dehors de la Coopérative. Et cela pour un noyau d'ouvriers centralisés, habitant et travaillant au même village....

Comprenez-vous pourquoi, bien que partisans de la cotisation proportionnelle nous n'ayons pas cru possible de l'appliquer actuellement ?

Ah ! Qu'on nous change cette mentalité ! Que les moyens de communication soient facilités et permettent un contrôle facile ; qu'on nous donne l'assurance que la majorité des camarades faciliteront l'application de ce mode de cotisation, et vous pouvez être sûrs que ce jour-là la cotisation proportionnelle n'aura pas de plus chauds partisans que nous.

\*\*

Et puis, est-ce que le fait de rétablir la cotisation syndicale à sa valeur-or d'avant-guerre a quelque chose d'exorbitant ?

Est-ce que la « thune » supplémentaire que nous demandons à l'ouvrier travaillant normalement dépasse les capacités de chacun ?

Qui pourrait raisonnablement le prétendre, surtout avec les atténuations spéciales apportées à la cotisation des vieux ouvriers et des apprentis ?

Aussi sommes-nous certains que chacun ayant compris l'impérieuse nécessité de donner à l'organisation les moyens de résistance et d'indépendance qui lui sont indispensables pour poursuivre sa tâche, ne fera aucune difficulté pour appliquer la décision prise par l'Assemblée générale.

\*\*

#### **Voici le taux des cotisations applicable aux adhérents du Syndicat de St-Claude à partir du 1<sup>er</sup> Janvier prochain :**

Pour un mois complet de travail : 15 francs  
Pour trois semaines de travail : 11 francs  
Pour deux semaines de travail : 7 fr. 50  
Pour une semaine et moins de travail : 4 fr.  
En cas de chômage complet ou de maladie (cotisation au Rayon de Soleil) : 0 fr. 60.

#### **Pour les adhérents âgés de plus de 50 ans :**

Pour un mois complet de travail : 5 francs  
Pour trois semaines de travail : 3 fr. 75.  
Pour deux semaines de travail : 2 fr. 50.  
Pour une semaine et moins de travail : 1 fr. 50.  
En cas de chômage complet ou de maladie : 0 fr. 60.

#### **Pour les Apprentis :**

Les six premiers mois : Exonération complète.  
Du 7<sup>e</sup> au 24<sup>e</sup> mois : Demi cotisation soit :  
Pour un mois complet de travail : 7 fr. 50.  
Pour trois semaines de travail : 5 fr. 50.

Pour deux semaines de travail : 3 fr. 75.  
Pour une semaine et moins de travail : 2 fr.  
En cas de chômage complet ou de maladie : 0 fr. 60.

Après la deuxième année : Cotisation complète.

\*\*

#### **Et maintenant, à qui le tour ?**

Sainl-Claude vient de faire le geste nécessaire. Il appartient aux autres syndicats de province de l'imiter, et sans attendre.

Les événements du printemps ont amplement prouvé à tous combien sont ridicules les cotisations encore en vigueur dans certains de nos syndicats.

Est-il besoin d'insister davantage ?

Est-ce que, possédant les mêmes tarifs, certains centres voudront conserver le triste privilège d'avoir des taux de cotisation dérisoires ? Cela serait inadmissible. Cela ne sera pas. Il y a là une question de dignité sur laquelle nous ne voulons pas insister mais qui sera comprise de tous.

Pour Felletin et Taninges qui possèdent une cotisation proportionnelle (2 % du salaire) la question est réglée. Leur taux de cotisation est raisonnable.

Il n'en est pas de même pour Lyon, Nemours et Thoiry. Ces centres se doivent de faire les mêmes efforts que les autres. Nous demandons instamment à ces syndicats de mettre la question à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée. Et si ceux qui ont la charge des destinées de l'organisation mettent assez de cœur et de foi à défendre cette cause, nous ne doutons pas qu'ils obtiennent ce que nous avons obtenu ici.

E. PONARD.

## **Pour le "Rayon de Soleil"**

#### **Sommes reçues au cours du mois**

|                                                      |        |    |
|------------------------------------------------------|--------|----|
| R. B., Paris.....                                    | 2      | »  |
| Fernande Ponard, Saint-Claude.....                   | 5      | »  |
| Berthe Roux, Clairvaux.....                          | 2      | 50 |
| R. B., Paris.....                                    | 2      | »  |
| Anonyme, Saint-Claude.....                           | 10     | »  |
| Louis Berthon, Avignon.....                          | 29     | »  |
| Anonyme, St-Claude (sur une feuille de maladie)..... | 20     | »  |
| Anonyme, St-Claude (sur une feuille de maladie)..... | 16     | »  |
| Gros Adolphe, Genève.....                            | 10     | »  |
| <i>Pourcentage sur cotisations :</i>                 |        |    |
| R. Monneret, L'Essard.....                           | 13     | 45 |
| A. Chappeland, Vaux.....                             | 2      | 75 |
| N. Saveret, Saint-Claude.....                        | 4      | 30 |
| <i>Vente de bouts de tiges :</i>                     |        |    |
| Coopérative Adamas, Saint-Claude..                   | 625    | »  |
| Maison Emile Dalloz, Saint-Claude..                  | 360    | »  |
| Diverses maisons.....                                | 565    | »  |
| Total .....                                          | 1.667  | »  |
| Liste précédente .....                               | 62.351 | 55 |
| Total à ce jour (depuis le début de l'année)         | 64.018 | 55 |

Merci à tous ces généreux donateurs.

\*\*

Les premiers cercles de fer qui ont été distribués, étant un peu étroit, n'assurent pas parfaitement la récolte de la poudre, surtout si l'on travaille sur un plateau épais.

Les cercles que nous avons fait fabriquer plus tard sont quelque peu plus larges. Nous en avons encore une certaine quantité à la Permanence. Ne pas hésiter à nous en demander si vous avez encore un cercle étroit.

## **Le Timbre antituberculeux**

C'est en Meurthe-et-Moselle qu'a été expérimenté, pour la première fois, le timbre antituberculeux, moyen de propagande sanitaire en même temps qu'outil de perception pour la lutte contre le fléau social qu'est la tuberculose.

Les organisations ouvrières ont répondu à l'appel à cette époque ; elles y répondent encore aujourd'hui, parce que dans la classe ouvrière, plus que partout ailleurs, la grande misère commune, l'appréciation de la lutte pour l'existence, donne aux individus le sens indispensable de la solidarité.

Mais le grand élan qui nous pousse tous, à contribuer par l'achat du Timbre antituberculeux, à la lutte contre le fléau, ne doit pas nous faire oublier de demander des comptes aux responsables de cette misère physiologique qui vient s'ajouter à celle qui pèse sur la classe du Travail.

Il ne serait point besoin de combattre la tuberculose, si notre organisation sociale, pour le maintien des privilégiés de la classe capitaliste, ne favorisait l'expansion de la tuberculose.

Emettre un timbre antituberculeux, mendier auprès des travailleurs les subsides nécessaires pour la lutte contre la maladie, c'est quelque chose déjà, ce qui serait mieux, ce serait d'établir dans la jungle capitaliste un peu d'ordre et de justice.

La tuberculose reculerait d'elle-même si les travailleurs, n'étant plus exploités comme ils le sont, avaient à leur disposition le produit de leur travail, s'ils pouvaient, par la disparition des parasites sociaux, qui vivent sur la masse sans rien produire, se procurer l'existence matérielle à laquelle ils ont droit.

La tuberculose, elle, a son origine dans les taudis sordides des grandes villes, dans les étables à pauvres où notre belle organisation capitaliste entasse la foule des travailleurs ; elle est développée par les longues journées de travail, par les salaires réduits.

Ah ! l'on fait de beaux discours dans les banquets officiels : on vante les bienfaits de l'hygiène, de la prévoyance sociale ; on distribue, au nom de l'hygiène, des rubans multicolores à tous les m'as-tu-vu de la charité publique. Mais on ne fait rien d'autre, et nous avons le droit, au moment où l'on demande à la solidarité publique les moyens de lutter contre un fléau social, au moment où l'on demande aux victimes du fléau social de payer elles-mêmes les frais de cette lutte, de constater que tout cet effort n'est qu'une pitoyable plaisanterie.

Pour les œuvres de vie et d'assistance sociale dans notre pays, notre Parlement domestiqué ne trouve pas d'argent. Pour les œuvres de mort et de dévastation, foulé par Poincaré, il en trouve toujours.

Le budget de l'Etat au titre de l'Assistance publique et de l'Hygiène, est de quelques dizaines de millions. Le budget de la Guerre atteint actuellement 8 milliards (8.000 millions).

Cette simple constatation juge un régime et les déclamations pompeuses des présidents de Comités, des organisateurs de la grande quête antituberculeuse ou des aspirants aux honneurs et aux décorations ne nous la masqueront jamais.

Charles-André DOLEY.

(Du *Réveil Ouvrier*).

## Dans les Centres

### FRANCE

**Saint-Claude.** — La situation continue à s'améliorer. Pour la première fois depuis de longs mois, nous pouvons dire qu'il n'y a plus de chômage dans la région.

Même à Divonne où l'on a chômé jusqu'à présent, le travail a repris ces jours derniers.

On constate que le travail est plus abondant. Cependant dans beaucoup de cas la qualité des bruts laisse à désirer.

— Nous invitons une fois encore les camarades à nous signaler les installations défectueuses qui subsistent dans les ateliers et qui peuvent constituer un danger pour les ouvriers. Le faire avec le plus de précisions possible de façon que nous puissions intervenir utilement.

— La dernière assemblée générale a voté le relèvement de la cotisation syndicale. A partir du 1<sup>er</sup> Janvier celle-ci est portée à 15 francs par mois. Pour les détails, se reporter à l'article inséré d'autre part.

Le Conseil Syndical étudiera prochainement la possibilité d'améliorer le régime des Secours Maladie.

— Au cours de la même assemblée, il a été procédé à l'élection de membres aux Organismes d'Administration et de Contrôle du Syndicat de St-Claude et de l'Union Nationale.

Après ces élections, voici la composition de chacun de ces organismes pour 1928 :

**Syndicat de St-Claude.** — Série A, renouvelable en janvier 1929. — Hugonnet Marcel, Duraffour Georges, Jeantet Alfred, Colin Ulysse, Michaud André, Cottet-Emard Paul, Collomb Emile, David Fernand, Mathieu Clovis, Prost-Dame Léon, Camelin André, Millet André et Comoy Paul.

**Série B., renouvelable en juillet 1928.** — Bourgeat Eglantine, Calamand Fernand, Desany Aimé, Dalloz Clovis, Dalloz André, Gros Marcel, Gospiron Jean, Grossiord Léonce, Michaud Fernand, Michaud Marc, Mollet Marius, Rousset Alix et Ville Léon.

**Commission de Contrôle.** — Série A., renouvelable en janvier 1929. — Dunand Raymond.

**Série B., renouvelable en juillet 1928.** — Arbez Pierre, Michaud Marcel.

**Union Nationale.** — Conseil d'Administration

**Série A., renouvelable en janvier 1930.** — Joly Marcel, Lavenne Fernand, Saveret Narcisse.

**Série B., renouvelable en janvier 1929.** — Mermet Adonis, Tournier Emile, Vuillerme Paul et Ponard Edmond.

**Commission de Contrôle.** — David René, renouvelable en janvier 1930 ; Monnier Alix, renouvelable en janvier 1929.

— Dans les différentes Sections du Syndicat de St-Claude, le travail est normal et il n'y a rien de particulier à signaler.

— IL A ÉTÉ TROUVÉ, dans la salle des Assemblées Générales, le 28 décembre 1927, une écharpe de soie.

La réclamer à la Permanence.

**Thoiry.** — En ce moment tout le monde travaille sur la place, mais les bruts ne sont pas très bons.

L'Assemblée générale ordinaire du Syndicat aura lieu incessamment.

**Lyon.** — La situation est redevenue normale sur la place où tout chômage a disparu.

Le Syndicat se réunira les premiers jours de janvier. Puisqu'il groupe à nouveau (à part une ou deux exceptions) la totalité des ouvriers de la place, nul doute que dans la bonne camaraderie de tous, il ne réussisse à accomplir de la bonne besogne d'organisation.

**Taninges.** — Par suite de la mauvaise interprétation d'une lettre, c'est à tort que nous avons annoncé dans le dernier bulletin que le travail était de mauvaise qualité. Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir dire le contraire. La situation est tout à fait normale et les bruts d'assez bonne qualité.

On verra d'ailleurs, par l'annonce publiée en huitième page, que la Coopérative demande des ouvriers.

**Nemours.** — La situation sur la place est normale. Tout le monde est occupé, tant dans les divers petits ateliers qu'à la Coopérative et à la Maison Driat. D'ailleurs, dans cette dernière maison le chômage ne fut jamais important au cours de cette crise. Cependant on se plaint généralement de la dureté des bruts, d'où de bas salaires.

Une réunion du Syndicat eut lieu dernièrement avec le concours du Permanent. Au cours des explications qui furent échangées de part et d'autre un certain nombre de malentendus furent dissipés. Il est permis d'espérer que, désormais, ce Syndicat qui groupe la totalité des ouvriers de la place continuera à vivre et à prospérer dans la bonne harmonie indispensable au bon fonctionnement d'une organisation.

**Felletin.** — La situation est normale et le travail est même abondant. Rien de particulier à signaler. Dans une récente réunion le Syndicat a confirmé son adhésion à la C. G. T. U.

**Paris.** — La situation demeure très bonne sur la place en raison de la vogue persistante dont jouissent les pierres de fantaisie.

— Des difficultés ont surgi avec la Maison Asscher qui, faisant seule du rond sur la place, s'est déclarée, en raison de la concurrence qui s'exerce sur ces articles, dans l'impossibilité d'accorder les deux augmentations (au total 40 francs par semaine) obtenues dernièrement sur les salaires de base des ouvriers de Paris.

Après divers pourparlers, MM. Asscher ont accordé une augmentation de 10 % à ceux de leurs ouvriers travaillant à la semaine et ont promis de changer leur fabrication en mettant un plus grand nombre d'ouvriers sur la fantaisie. Nous espérons que ce changement se fera très prochainement.

L'indice du coût de la vie étant passé de 520 à 500, il en est résulté une baisse de l'indemnité de vie chère qui passe à 65,40 pour Décembre-Janvier, soit une diminution de 13,75.

### BELGIQUE

La situation est tout à fait normale et le chômage a presque complètement disparu. Aux derniers renseignements le nombre des chômeurs n'était plus que de 116, chiffre absolument insignifiant.

— La cotisation syndicale a été récemment augmentée de 2 francs par semaine.

N'est-ce pas la preuve que l'expérience a prouvé à nos camarades que les fortes cotisations ne sont pas de l'argent gaspillé ?

### SUISSE

Le prix du boort accusant depuis longtemps une réduction continue et régulière, il fut décidé d'intervenir auprès du Syndicat des Patrons Diamantaires Suisses pour obtenir une réduction du prix de vente au personnel.

Le nécessaire fut fait. Mais de nouveau le Syndicat patronal ne jugea pas à propos de nous répondre. Cela n'a naturellement aucune importance, le principal étant qu'il soit donné suite à nos demandes.

C'est ce que le Syndicat patronal fit encore cette fois, en réduisant le prix de vente du boort aux ouvriers de 20 fr. à 15 fr. le carat, rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre dernier, ainsi que nous l'avions demandé.

Seulement, le fait que le Syndicat patronal ne nous estime pas digne d'une réponse, laisse l'impression d'un dépit de ce que nous troubpons le petit commerce du boort de MM. les patrons.

Il est donc probable, que si nous n'avions pas réclamé, le boort se vendrait aujourd'hui encore aux ouvriers à raison de 20 fr. le carat, bien que son prix d'achat, pris par 25 carats, soit maintenant tombé à près de 10 fr. (argent suisse) le carat.

Si le cours du boort continue à baisser, nous reviendrons à la charge dès le début de l'année 1928, car déjà maintenant le prix de 15 francs qui est demandé au personnel est surfaite.

Autrement nous n'avons rien de spécial à signaler. Le travail est normal et tout le monde est occupé à raison de 48 heures par semaine.

Ch. H.

### HOLLANDE

La situation continue à s'améliorer. Aux dernières nouvelles s'appliquant à la semaine finissant le 17 Décembre, le nombre des chômeurs n'était plus que de 398 contre 5.483 ouvriers occupés.

C'est le chiffre le plus bas qui ait été enregistré depuis fort longtemps.

### ALLEMAGNE

Pour améliorée qu'elle soit, la situation est loin d'être bonne en Allemagne.

Hanau compte encore une soixantaine de chômeurs et l'on s'y plaint de la mauvaise qualité des bruts.

L'organisation a, dans ce centre à lutter contre l'action patronale qui pousse les ouvriers à s'établir à domicile.

Comment les patrons ne comprennent-ils pas que cette tactique contraire aux intérêts généraux de l'industrie finira par leur être néfaste et qu'ils finiront par la regretter ?

## Aux Trésoriers de Syndicats

Par suite des événements de cette année, plusieurs Syndicats sont en retard dans le paiement des cotisations, tant à l'Union Nationale qu'à l'Alliance Universelle.

Nous demandons à tous ceux qui ont la possibilité de le faire de se mettre à jour au plus tôt.

Nous rappelons le taux de la cotisation à l'Alliance Universelle : 1,26 pour le premier trimestre ; 1,27 pour chacun des autres trimestres.

Adresser les fonds à notre compte de chèques :

E. PONARD, St-Claude, C/C. 8147, DIJON

# Les perspectives d'avenir de l'industrie diamantifère après le vote de la loi sud-africaine

*A propos d'une étude financière sur la « De Beers », l'Information a publié, dans ses numéros des 17 et 18 décembre 1927, le très intéressant article suivant :*

## LA LOI SUR LES PIERRES PRÉCIEUSES

Maintes fois remaniée, àprement discutée, ajournée à de nombreuses reprises, la loi sur les pierres précieuses vient, enfin, d'être adoptée par le Parlement Sud-Africain réuni en séance plénière. Ce vote, emporté de haute lutte, constitue un important succès pour ce qu'on est convenu d'appeler le Syndicat des Diamants, et, partant, pour la *De Beers* qui en est l'âme. Car, toute l'histoire de cette Société s'identifie à celle du Syndicat en ce sens qu'elle n'est qu'un long effort en vue d'ajuster la production des pierres précieuses aux besoins de la consommation, afin d'empêcher l'avilissement des prix. Cette lutte, d'ailleurs, ne fut pas toujours facile. La politique de restriction, pourtant si logique de la part d'une industrie de grand luxe qui, pour contribuer comme elle le fait à la prospérité de l'Union Sud-Africaine a besoin d'être aidée, ne fut pas toujours du goût des gouvernements socialisants du Cap. Il a fallu le marasme actuel des affaires et l'augmentation considérable et menaçante de la production alluvionnaire pour que le Parlement consente, enfin, à mettre un frein aux autorisations nouvelles qu'il ne cessait d'accorder depuis plusieurs années à ceux qui désiraient prospection de nouveaux champs diamantifères sur les terrains d'alluvions.

\*\*

## LA PRODUCTION ALLUVIONNAIRE

A vrai dire, ces diamants ne sont pas de nouveaux venus sur le marché, puisque c'est précisément en procédant à leur recherche et en remontant le cours des rivières les renfermant que les premières mines de diamants furent découvertes. Mais jusqu'à ces dernières années leur rendement entraînait pour peu de chose dans la production sud-africaine et, il y a trois ans encore, on considérait que le Syndicat des Diamants, composé des quatre plus gros producteurs : la *De Beers*, la *Jagersfontein*, la *Premier* et la *Consolidated Diamond*, contrôlait, à peu de chose près, 90 % de la production mondiale des diamants. Le reste était représenté par la production alluvionnaire du Transvaal et par quelques petites mines du Congo Belge et de l'Angola. Tant qu'il le put, le Syndicat, fidèle à sa devise de maintenir l'équilibre entre la production et la consommation, acheta tout ce qui se présenta de pierres alluvionnaires, mais, avec l'approbation du gouvernement sud-africain, le nombre des producteurs devint tel que le consortium submergé fut obligé de restreindre sa propre production et même d'imposer à certains de ses participants, — la *Premier*, par exemple, actuellement, — de renoncer complètement à présenter leur production sur le marché. A la toute récente assemblée de la *De Beers*, sir David Harris, qui présidait, a cité au sujet de la production alluvionnaire des chiffres qui montrent mieux que tout

autre commentaire le danger que cette production devenait pour l'avenir de l'industrie du diamant. C'est ainsi que, pour l'année terminée le 31 octobre dernier, la production de diamants d'alluvions a atteint la valeur de 6.258.000 livres sterling, alors qu'avant les récentes découvertes elle n'avait été que de 1.654.550 livres sterling par an en moyenne.

On conçoit que la continuation de cette progression, tout aussi nuisible à la prospérité sud-africaine en général qu'à celle des Sociétés exploitantes, — y compris les Sociétés alluvionnaires, — eût constitué une gageure insoutenable. Un arrangement devait donc être trouvé, et le fut, après de longs pourparlers. La loi qui vient d'être votée substitue, en somme, l'Etat Sud-Africain à l'ancien Syndicat des Diamants, en lui donnant le droit de réduire, à son tour, la production de diamants en cas de nécessité, de cesser l'attribution des certificats de prospection, et même d'interdire complètement ces prospections. C'est ce que les grandes Sociétés demandaient depuis longtemps, et puisque l'Etat se trouve maintenant, en fait, associé à leur industrie dont il va contrôler la production et les prix, on peut bien dire que la situation du Syndicat, et, par le fait même de l'industrie diamantifère, sort largement renforcée de la lutte. C'est donc une victoire complète pour les Sociétés productrices en général et pour la *De Beers* en particulier qui voit poindre, enfin, le moment où elle va voir triompher ses longs et patients efforts.

## LA « DE BEERS »

Pour l'instant, ayant dû, — comme nous l'avons expliqué plus haut, — restreindre ses livraisons de diamants afin de faire face à la situation créée par la production non contrôlée des champs alluvionnaires, la *De Beers* a supprimé le dividende intérimaire qu'elle a coutume de déclarer chaque année en décembre. Il ne faut voir là, a pris soin de préciser le président, « qu'une simple mesure de prudence, car la situation de la Société lui permettrait, si elle le voulait, de payer un dividende égal à celui de juin, c'est-à-dire 15 sh. par action ». Mais la situation de l'industrie du diamant n'est pas encore assainie, et une politique d'expectative a été jugée plus appropriée. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il ne s'agit que d'un dividende intérimaire et que la répartition finale ne se trouve infirmée en rien. D'après le dernier bilan — sur lequel nous reviendrons plus loin, — la situation financière de la Compagnie restait extrêmement brillante et montrait que la trésorerie n'avait pas eu, somme toute, à souffrir autant qu'en aurait pu le craindre, de la restriction volontaire des ventes que commandait la situation. En outre, ce n'est pas la première fois dans son histoire que la *De Beers* supprime ses dividendes sur les actions ordinaires lorsqu'elle sent le besoin de conserver

ses disponibilités, et chaque fois qu'elle eut à traverser une crise, on peut dire qu'elle la surmonta et qu'elle en sortit plus forte pour la lutte. Productrice d'une matière de haut luxe, intimement liée, par conséquent, à la prospérité économique mondiale, la *De Beers* n'a fait que suivre, en somme, les courbes mêmes de cette prospérité.

Sans remonter jusqu'à la première découverte de diamants faite vers la fin de 1870 sur une petite ferme sud-africaine, dénommée Voornitzigt, et appartenant à un fermier appelé de Beer, nous rappellerons qu'après avoir essayé de prospector leurs propriétés elles-mêmes toutes les petites Sociétés d'exploration, que la découverte du fermier de Beer avait fait naître, durent se résoudre à implorer le secours du gouvernement pour continuer leurs recherches, tant les premiers travaux avaient été décevants et coûteux. De Beer, lui-même, fut heureux de se défaire de sa ferme, moyennant la modique somme de 1.200 livres sterling.

Après des fortunes diverses, on comptait, en 1885, 11 Compagnies exploitantes à Kimberley, 11 aux environs de l'ancienne ferme De Beer, 26 à Dutoispan, 18 à Bultfontein, mais, sur ce total, il n'y avait guère plus de 3 ou 4 Sociétés véritablement sérieuses.

La *De Beers*, telle qu'elle existe actuellement, fut constituée le 13 mars 1888 dans le but de fusionner les principales entreprises diamantifères réparties sur les différentes fermes que nous venons de mentionner. Le promoteur de l'entreprise fut Cecil Rhodes, qui en demeura l'animateur jusqu'à sa mort. Le premier soin de la nouvelle Société fut d'acquérir, en avril 1888, la *De Beers Mining*, puis en octobre de la même année, la *Kimberley Central Diamond*. Dans le courant de 1889 elle prit à bail, à perpétuité, les propriétés de la *Grigualand West Diamond* puis de la *Consolidated Bultfontein*, et absorba, en outre, la *South African* et la *Bultfontein Mine*. En décembre 1891, elle fit l'acquisition de la propriété Wesselton. Huit autres entreprises de moindre envergure furent englobées pendant les années suivantes dans la sphère d'action de la puissante Compagnie, qui acheta, enfin, en 1899 et 1900, les propriétés de la *London and South African Exploration*, de la *Kimberley Diamond* et de la *New Bultfontein*.

Ces diverses acquisitions obligèrent la *De Beers* à débourser le total énorme de 14.500.000 livres sterling en chifres ronds. Cependant, grâce à l'habileté de ses dirigeants, elle parvint non seulement à éviter toute majoration excessive, mais encore à se montrer des plus modérées dans la fixation de son capital et dans ses émissions d'emprunts obligataires. Son capital, fixé primitivement à 100.000 livres sterling, a subi néanmoins de nombreux remaniements, à mesure que la Société prospérait, mais il serait oiseux de les rappeler tous ici. Rappelons

seulement que la dernière modification survenue en fin 1922, fut de porter le capital de 4.500.000 à 4.750.000 livres sterling — chiffre actuel — afin d'acquérir le solde des actions Premier restant encore en circulation. Sur ce capital autorisé de 4.750.000 livres sterling, il reste encore à émettre 9.486 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 2 liv. st. 10 sh. chacune, de sorte que le capital émis n'est que de 4.726.285 liv. st., constitué par 800.000 actions privilégiées et 1.090.514 actions ordinaires, toutes de la même valeur nominale, c'est-à-dire 2 liv. st. 10 sh. chacune. Les actions de préférence, que l'on peut considérer plutôt comme des titres à revenu fixe, ont droit à un intérêt cumulatif de 40 % de leur valeur nominale, soit 1 livre sterling. Le bénéfice restant après paiement de cet intérêt est entièrement versé aux actions ordinaires. Le développement de la Société fut rapide. Déjà en 1891, la *De Beers* possédait les cinq mines qui constituent encore aujourd'hui ses principaux éléments d'actif et qui portent les noms de *De Beers*, *Kimberley*, *Dutoitspan*, *Bultfontein* et *Wesselton*. Toutes ces mines sont situées dans le voisinage immédiat de la Ville de Kimberley, mais les deux premières, c'est-à-dire la *De Beers* et *Kimberley*, furent seules exploitées jusqu'en 1897. En 1898, *Wesselton* entra à son tour en production. L'exploitation de *Bultfontein* fut entreprise, enfin, en 1901 et celle de *Dutoitspan* en 1904. De par la nature même de leurs gisements, les cinq mines de la *De Beers* présentent des caractères très différents, aussi bien au point de vue de la teneur en diamants que de la valeur du carat produit. Les gîtes diamantifères, qui se trouvent situés au centre d'immenses entonnoirs comme aurait pu en creuser l'éclatement d'une mine énorme à la surface d'un terrain plat, se présentent sous la forme de colonnes cylindriques de 200 à 300 mètres de diamètre, s'enfonçant perpendiculairement dans le sol. Ces colonnes, composées de roches grises, verdâtres ou jaunâtres facilement transformées en boue par la pluie, contiennent des diamants qui se trouvent disséminés dans leur masse.

Les pierres s'y rencontrent de façon assez constante, mais dans des proportions assez faibles puisqu'elles varient entre 10 et 40 carats, au maximum, par 100 loads. La question de profondeur ne paraît pas jouer, non plus, un grand rôle dans la richesse du gisement car, par exemple, aux mines *De Beers* et *Kimberley*, où l'exploitation a été suspendue volontairement voici quelques années, — mais où elle pourrait parfaitement reprendre si la direction le jugeait à propos, — on a reconnu d'excellentes teneurs à 1.500 pieds au-dessous des étages qui furent en exploitation courante.

Si la teneur par load est irrégulière, la valeur de la production l'est aussi et les diamants fournis par les différentes mines sont loin d'avoir la même valeur. Le prix des pierres est naturellement soumis aux fluctuations des cours du marché, mais à prix égal, la valeur moyenne du carat est généralement plus basse aux mines *Wesselton* et *Bultfontein*.

Nous avons dit, plus haut, que la *De Beers* avait eu, déjà, plusieurs crises à surmonter au cours de sa longue histoire. La première se produisit en 1908, lorsque les Etats-Unis, qui absorbent, en temps normal, une partie importante de la production diamantifère, cessèrent à peu près tous leurs achats par

suite de la violente crise commerciale qui s'abattit sur le pays et qui, par répercussion, amena tous les autres pays acheteurs à restreindre, eux aussi, leurs demandes. Les bénéfices nets de la *De Beers* furent donc ramenés brusquement à une somme tout juste suffisante pour assurer le service de l'intérêt fixe aux actions de préférence et, pendant les deux exercices 1908 et 1909, les actions ordinaires ne reçurent aucune répartition. Puis, la prospérité revenue, les dividendes furent repris, au taux de 20 %, dès 1910.

Quatre ans après ce fut la guerre. Le commerce des pierres précieuses ne pouvait pas ne pas s'en ressentir, les Etats-Unis eux-mêmes ayant restreint leurs achats. Aussi de 1914 à fin 1916 les dividendes furent-ils une fois encore suspendus pour reprendre au taux de 20 % en 1917. Cette suspension ne devait pas être la dernière. La période qui suivit immédiatement l'armistice fut marquée, on s'en souvient, par une prospérité commerciale dont bénéficièrent tous les pays du monde, et plus particulièrement l'Amérique, aussi bien celle du Nord que celle du Sud. Les demandes de diamants ne tardèrent donc pas à augmenter dans des proportions inouïes, d'autant qu'à cette époque beaucoup recherchèrent déjà les pierres précieuses, comme une sorte de placement, en attendant que la situation économique et politique des différents pays touchés par la guerre fût stabilisée.

Devant l'afflux de demandes qui résulte de cet état de choses, la *De Beers* eut la sagesse, grâce à la stricte discipline du Syndicat des Diamants, de limiter la production des mines contrôlées, au lieu de la laisser croître parallèlement aux demandes. Les pierres atteignirent donc des prix jusqu'alors inconnus et la *De Beers* connut, de 1918 à fin 1920, une période de grande prospérité qui permit de porter jusqu'à 60 % — en 1920 — le taux du dividende réparti aux actions ordinaires. Malheureusement, la prospérité commerciale — du moins celle de l'Europe — était étayée sur des bases trop fragiles pour pouvoir être durables. Dès 1921, le dividende de la *De Beers* était ramené à 10 %, puis totalement supprimé, une fois de plus, en 1922 et 1923. Voici, au surplus, comment peuvent se comparer les résultats obtenus depuis dix ans par la *De Beers* :

| EXERCICE<br>au 30 Juin           | Bénéfices<br>d'exploitation | Bénéfices<br>nets | Bénéfices<br>distribués | Dividende<br>par actions<br>ordinaires |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------------|----------------------------------------|
| (En milliers de Livres sterling) |                             |                   |                         | (En shil.)                             |
| 1917.....                        | 3.472                       | 2.676             | 1.770                   | 20                                     |
| 1918.....                        | 3.104                       | 2.471             | 2.040                   | 25                                     |
| 1919.....                        | 4.133                       | 4.245             | 2.740                   | 40                                     |
| 1920.....                        | 4.771                       | 3.972             | 3.740                   | 60                                     |
| 1921.....                        | 325                         | 305               | 1.240                   | 10                                     |
| 1922.....                        | 396                         | 660               | »                       | »                                      |
| 1923.....                        | 1.856                       | 1.776             | 1.480                   | »                                      |
| 1924.....                        | 1.636                       | 1.396             | 1.266                   | 10                                     |
| 1925.....                        | 1.760                       | 2.299             | 1.890                   | 20                                     |
| 1926.....                        | 3.975                       | 3.161             | 2.435                   | 30                                     |
| 1927.....                        | 3.475                       | 3.158             | 2.435                   | 30                                     |

Le dividende payé pour l'exercice clos le 30 juin dernier est donc égal au précédent. Un moment on avait cru qu'il lui serait supérieur, car l'acompte déclaré en décembre

1926 avait été de 15 sh. contre 12 sh. 6 d. en décembre 1925. Mais, en raison des événements, c'est-à-dire de la concurrence déjà menaçante des diamants alluvionnaires, le solde déclaré en juin 1927 ne fut que de 15 sh. au lieu de 17 sh. 6 d. en juin 1926.

La suppression du dividende intérimaire de décembre, annoncée à la récente assemblée, signifie-t-elle qu'il faut abandonner tout espoir de répartition pour l'exercice en cours ? Nous ne le croyons pas, du moins si l'on en juge par la situation financière de la Compagnie qui reste très forte. En face de 2.500.000 liv. st. de créateurs divers, le bilan au 30 juin dernier faisait ressortir 5 millions de liv. st. de disponibilités. En outre, l'actif réalisable comprenait un portefeuille-titres de 3 millions de liv. st., un portefeuille-participations de 4 millions de liv. st. et 4 millions de liv. st., également, de valeurs représentant les réserves. C'est là une puissante ampleur de ressources. Il est donc plutôt à supposer qu'en passant son dividende intérimaire la *De Beers* a surtout voulu donner un avertissement au Gouvernement Sud-Africain et le forcer à intervenir rapidement, maintenant qu'il a tout pouvoir, pour limiter la concurrence alluviale. Mais, peut-être, le Gouvernement ne sait-il pas encore très bien de quelle manière il conviendrait d'user de ce pouvoir. C'est pourquoi l'idée que notre confrère anglais *The Statist* met aujourd'hui en avant est intéressante à reproduire.

\*\*

#### UNE SUGGESTION

Notre confrère part du principe que le producteur de diamants d'alluvions ne peut contrôler sa production, car il ignore ce que les terrains qu'il prospecte contiennent en pierres précieuses. Aussi, la solution serait-elle que les pierres fussent remises à une administration publique et que, chaque mois, le Syndicat des Diamants achète la proportion correspondante à la demande. Pour le solde, des warrants pourraient être émis, contre lesquels les prospecteurs pourraient se procurer des fonds ; les stocks représentés par ces warrants auraient droit de priorité sur les quantités prises chaque mois par le Syndicat. C'est une idée qui paraît ingénue et qui pourrait peut-être servir de base à un accord durable. Dans ces conditions, la concurrence si néfaste étant limitée, il semble que la distribution régulière des dividendes pourrait être reprise en juin prochain, d'autant que le dernier rapport annuel ne signalait aucun ralentissement des ventes de diamants et qu'à fin novembre dernier, le président de la Consolidated African Sélection Trust, qui opère en liaison avec le Syndicat des Diamants, déclarait même que la demande mondiale pour le diamant témoignait d'une progression très satisfaisante, et qu'il envisageait l'avenir de l'industrie avec une confiance absolue.

\*\*

#### LES PLACEMENTS EN DIAMANTS

Il y a pourtant encore, à notre avis, une ombre, évidemment légère, mais qui obscurcit un peu l'avenir de l'industrie. C'est la saturation du marché. Il n'est pas douteux, en effet, que l'état d'anarchie financière des principaux pays européens a constitué pendant toutes ces dernières années, une menace particulièrement grave. L'avenir laissait place à toutes les hypothèses et à toutes les inquié-

tudes. Aussi les possesseurs d'un papier que l'inflation rendait abondant et facile à acquérir se virent-ils tout naturellement enclins à l'échanger contre certaines matières premières que leur rareté semblait mettre à l'abri, non seulement des contingences présentes, mais encore de toutes les contingences futures. Le diamant fut, tout naturellement, une de ces marchandises et devint, en quelque sorte, un objet de placement, ou pour mieux dire, d'assurance contre tous les risques. Or, à présent que les gouvernements se sont résolument engagés dans la voie de la stabilisation, que pour certains l'étape définitive paraît atteinte, alors que pour d'autres ce n'est plus qu'une question de temps et de volonté patiente, que vont devenir toutes les pierres achetées dans un but dont l'objectif se montre maintenant atteint ou presque ? N'est-il pas à craindre qu'elles ne reviennent sur le marché encore bien encombré ? On objectera sans doute qu'après l'armistice le marché eut à absorber tous les diamants de provenance russe dont leurs propriétaires légitimes ou autres, cherchèrent à se débarrasser et que cet afflux de pierres précieuses ne nuisit en rien à sa prospérité. C'est exact, mais la situation économique mondiale n'était pas non plus ce qu'elle est actuellement.

\*\*

#### LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La prospérité commerciale n'est plus celle — factice ou non — de 1919 et de 1920. Il est donc à craindre que le marché ne puisse pas, le cas échéant, absorber les pierres provenant de placements devenus inutiles, aussi facilement qu'il absorba autrefois les pierres d'origine russe. En admettant même que ces ventes ne causent qu'une gêne passagère, elles peuvent, en tout cas, entraîner une hausse des cours du produit. Peut-être n'est-ce là qu'une crainte chimérique, mais nous ne pouvions pas ne pas en faire état.

La situation de l'industrie du diamant n'est donc pas encore complètement assainie. Certes, la nouvelle loi sur les pierres précieuses est de nature à résoudre bien des difficultés en réglementant la concurrence des diamants d'alluvions, mais quand et comment le gouvernement de l'Union usera-t-il de ses droits ? Si l'on se reporte aux déclarations faites il y a quelques jours à l'assemblée de la *De Beers* la production des quatre plus grandes Compagnies diamantières correspondra, pour les huit mois devant prendre fin le 30 juin prochain, à une production annuelle de 6.400.000 liv. st. au lieu de 9.222.800 liv. st. pour ces années dernières, et par suite de cette diminution l'Etat recevra de la *De Beers*, seule, 300.000 liv. st. de moins par an. Il y aurait évidemment là de quoi faire réfléchir un gouvernement plus soucieux de l'intérêt général que de son intérêt particulier mais ce n'est malheureusement pas le cas de l'actuel gouvernement sud-africain qui tient, surtout, à ménager l'électeur, c'est-à-dire le nombre. Or, les petits propriétaires de gisements d'alluvions sont précisément le nombre et constituent pour le gouvernement des électeurs influents. Il est donc à craindre que le retour à l'équilibre du marché des pierres précieuses ne soit pas aussi rapide qu'on le souhaiterait et il est probable que les grandes Compagnies devront faire encore plus d'une fois pression sur le gouvernement pour obtenir complète satisfaction. Elles possèdent, d'ailleurs, pour cela

tous les arguments voulus. Aussi, croyons-nous sincèrement qu'on peut avoir confiance dans l'avenir du marché des pierres précieuses mais que le retour à la prospérité d'autan ne sera pas seulement l'œuvre d'un jour. Il y faudra du temps, de la patience, et, surtout, beaucoup de volonté.

#### STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

##### ANVERS

|                          | Syndiqués | Chômeurs |
|--------------------------|-----------|----------|
| Du 7 au 13 Novembre ...  | 14.147    | 132      |
| Du 14 au 20 — ...        | 14.181    | 113      |
| Du 21 au 27 — ...        | 14.150    | 125      |
| Du 28 Nov. au 3 Décembre | 14.208    | 131      |

Les 14.208 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

9.372 polisseurs, dont 50 chômeurs ;  
2.096 sertisseurs, dont 23 chômeurs ;  
1.740 débruteurs, dont 51 chômeurs ;  
198 polisseurs de roses, tous au travail ;  
30 sertisseurs de roses, tous au travail ;  
19 débruteurs de roses, dont 1 chômeur ;  
262 cliveurs, dont 2 chômeurs ;  
324 scieurs, dont 3 chômeurs ;  
167 frotteurs, dont 1 chômeur.

Le montant des cotisations encaissées au cours de cette semaine par l'A. D. B. s'élève à francs : 155.490, soit une moyenne de 11 francs par ouvrier.

En outre, la Caisse de Crise, nouvellement fondée, a encaissé pour la même semaine la somme de 115.389 francs.

##### AMSTERDAM

|                          | Ouvriers occupés | Chômeurs |
|--------------------------|------------------|----------|
| Du 14 au 20 Novembre ... | 5.428            | 446      |
| Du 21 au 27 — ...        | 5.457            | 425      |
| Du 28 Nov. au 4 Décembre | 5.454            | 411      |
| Du 5 au 11 Décembre ...  | 5.490            | 408      |

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

318 scieurs occupés, 34 chômeurs, dont 2 femmes ;  
3.254 polisseurs de brillants occupés, 104 chômeurs, tous hommes ;  
581 sertisseurs de brillants occupés, 72 chômeurs, dont 1 femme ;  
651 débruteurs de brillants occupés, 108 chômeurs, dont 68 femmes ;  
250 polisseurs de roses occupés, 37 chômeurs, tous hommes ;  
99 sertisseurs de roses occupés, 13 chômeurs, tous hommes ;  
174 débruteurs de roses occupés, 31 chômeurs, tous femmes ;  
40 chatonniers occupés, 5 chômeurs, tous hommes ;  
123 cliveurs occupés, 4 chômeurs, tous hommes.

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B., pour cette semaine, s'élève à florins : 12.812,50, soit une moyenne de près de 25 francs par ouvrier.

#### Aux Collecteurs du Syndicat de Saint-Claude

Afin de permettre la mise à jour rapide des comptes de fin d'année et la présentation prochaine du bilan de l'exercice écoulé, les différents collecteurs sont invités à faire toute diligence pour l'envoi des cotisations de Décembre.

Cet appel s'adresse également à tous les adhérents isolés.

#### Service Assurances-Accidents

Les regrettables accidents que nous avons signalé dans notre précédent bulletin, ont incité bon nombre de camarades à faire acte de prévoyance et à contracter une assurance-accidents.

On s'assure sans frais à la Permanence et à des conditions défiant toute concurrence.

Précisons que notre police s'applique non seulement aux camarades de la région de St-Claude, mais à tout adhérent de nos Syndicats, quel que soit le point du territoire où il se trouve.

\*\*

#### Aux Assurés

Nous rappelons à tous les assurés que la prime est payable d'avance au début de chaque trimestre et nous les invitons à acquitter la prime du premier trimestre 1928.

Beaucoup de camarades préfèrent acquitter l'année entière en une seule fois. C'est un système que nous ne saurions trop conseiller, car il évite des écritures et des rappels multiples et met l'assuré à l'abri d'un retard ou d'un oubli.

#### LE BOORT

Cours toujours sans base officielle, d'où des différences de prix parfois assez sensibles.

On prétend couramment que la tendance générale est à la hausse, ou, tout au moins, que les cours se stabiliseront au niveau actuel.

Les cours pratiqués par le Bureau de Boort d'Anvers sont donc en contradiction avec cette tendance. En effet, ce bureau vend aujourd'hui 4,10 florins le carat contre 5,35 le mois dernier.

#### En vente à la Permanence

#### LE MANUEL du LAPIDAIRE

PAR

Laurent VERVOORT

(Nouvelle édition revue et augmentée)

Cette brochure qui contient une théorie de la taille ainsi que de nombreux renseignements généraux et techniques sur les différentes branches de notre métier, est indispensable à tout apprenti et à tout ouvrier.

En raison du tirage limité, la vente en est strictement réservée aux adhérents de l'Union Nationale des Ouvriers Diamantaires et aux apprentis admis par nos Syndicats.

**PRIX** | A la Permanence... 7 francs  
Par la Poste..... 7 fr. 50

Les commandes doivent être accompagnées du montant.

## NOËL DES GOSSES DES FAUBOURGS

I

La nuit répand son doux mystère !  
Noël, tu dois être en chemin  
Pour apporter, sur notre terre,  
Un peu de joie au genre humain.  
Déjà, dans chaque cheminée,  
Sont rangés souliers et sabots ;  
Pendant que dort la maisonnée,  
À toi rêvent tous les marmots.

\*\*

Du haut des toits du quartier riche  
Où tu mets des paquets si lourds,  
Pense, et pour eux ne sois pas chiche,  
Aux pauvres gosses des faubourgs !

II

Les favoris de la fortune,  
Dont les papas sont cousus d'or,  
Peuvent te demander la lune  
Certains d'obtenir ce trésor.  
Mais ceux dont l'affreuse misère  
Fait saigner le cœur des parents,  
N'osent t'écrire leur prière  
Entre deux sanglots déchirants.

\*\*

Du haut des toits du quartier riche  
Où tu mets des paquets si lourds,  
Pense, et pour eux ne sois pas chiche,  
Aux pauvres gosses des faubourgs !

III

Pourtant tous les enfants du monde  
Méritent les mêmes égards ;  
Sur la vaste machine ronde  
Nous ne voulons pas de bâtarde.  
Noël, c'est à toi de comprendre  
Les grandes lois de la Bonté ;  
Cette nuit, si tu veux m'entendre,  
Fais naître la Fraternité !

\*\*

Du haut des toits du quartier riche  
Où tu mets des paquets si lourds,  
Inscris bien vite, sur ta fiche,  
Les pauvres gosses des faubourgs !

Antonin LUGNIER.

## BRIEFS & NOUVELLES

**Une décision intéressante de l'Administration des Douanes.** — La Perle, dans une circulaire du 15 décembre, fait connaître que l'Administration Générale des Douanes a décidé d'apporter des simplifications au régime de la consignation des taxes afférentes aux importations des perles et gemmes. A l'avenir, le remboursement des consignations ne sera plus subordonné à l'obligation du renvoi à l'expéditeur des marchandises importées pour la vente conditionnelle.

Désormais les titres de consignation pourront être remboursés après identification des marchandises et renvoi à l'étranger quel que soit le pays destinataire.

Dans son numéro du 25 décembre, La Perle commente ainsi cette décision :

Avant la guerre, lorsqu'un commerçant d'outre-mer désirait envoyer des marchandises pour être vendues en Europe, il les expédiait presque toujours à Paris, quitte à télégraphier à son correspondant de les transférer à Londres ou à Amsterdam, s'il ne réussissait pas à traiter une affaire en France.

Les règlements fiscaux intervenus depuis la guerre en imposant aux consignataires de Paris de retourner la marchandise à l'expéditeur pour obtenir le remboursement des 20 % payés à l'entrée en France, ont provoqué le déplacement du commerce par consignations. Dans ces conditions, les négociants d'outre-mer préféraient envoyer d'abord leurs marchandises dans un autre pays d'Europe ce qui faisait que souvent celles-ci ne nous parvenaient qu'après avoir été achetées dans ce pays et avec leur prix majoré du bénéfice du premier acheteur. En d'autres termes, nous devions en quelque sorte deuxième main et beaucoup d'affaires nous échappaient totalement au détriment des intérêts du pays.

La décision qui vient prise par la Direction des Douanes va permettre aux consignations de venir directement à Paris ; nous aurons donc à nouveau ce que nous appelons « la première vue », cela contribuera à développer notre commerce pour le bien général.

**Le coût de la vie en Belgique.** — L'index-number accuse une très légère augmentation du coût de la vie : 812 contre 809 pour l'ensemble du pays.

**En Belgique, les propriétaires de tailleries se groupent.** — L'Union des Propriétaires de Tailleries est définitivement constituée. Cette organisation est complètement indépendante du Syndicat Patronal.

Ce groupement se propose de procéder à l'achat en commun des matières indispensables à l'exploitation des tailleries de diamants, ce qui diminuera notablement les frais.

**A la suite de la grève Rosenthal à Anvers.** — On se souvient que le Syndicat d'Anvers avait déclenché la grève à la Maison Rosenstrach, cette firme qui projette d'établir des tailleries en Afrique du Sud. Ayant perdu tous ses ouvriers, la firme a cessé de faire travailler sur la place d'Anvers. Tous les ouvriers se sont embauchés dans d'autres maisons.

**Déjà on peut prévoir une hausse du coût de la vie.** — Déjà la baisse que depuis quelques mois nous avons vu se produire dans le coût de la vie, semble prendre fin. Le tableau du mouvement des prix pour le mois de novembre accuse une hausse de sept points, résultat évident des manœuvres des gros mercantils. Cela ouvre la triste perspective d'un renversement de la tendance et d'une prochaine hausse des prix de détail.

**Les diamants alluvionnaires.** — On aurait pu croire que la loi sud-africaine sur les diamants alluvionnaires étant votée, la question était définitivement résolue. Or, il paraît que certaines clauses de la loi, mal définies, donnent lieu à des interprétations diverses et que le texte de cette loi présente pas mal de lacunes, de sorte que les discussions vont leur train. La réglementa-

tion, à notre avis, n'est pas en cause : le bon sens et l'intérêt de tous finiront par triompher. Question de mise au point qui demandera peut-être encore quelque temps. En attendant, les dépêches qui sont publiées à ce sujet, fort souvent contradictoires, sont loin d'éclairer le sujet. En voici quelques-unes que nous publions simplement à titre d'information et en faisant toutes réserves quant à leur contenu :

On mande de Johannesburg au *Times* que des affiches ont été apposées, par le gouvernement sud-africain, dans le district de Lichtenburg, pour prévenir les chercheurs, désireux de participer à la distribution de nouvelles terres dans la région, qu'ils doivent adresser leurs demandes au département des Mines. Seules, seront examinées les demandes des chercheurs qui se trouvent dans le district depuis six mois et dont les gisements ont été épuisés. Au delà d'un bénéfice de 50 livres par mois, le gouvernement prélèvera une redevance de 10 %. Des centaines de chercheurs ont déposé une demande.

Le *Financial Times* constate que le marché n'a tenu aucun compte de cette information qui ne paraît pas très claire.

On mande de Capetown au *Daily Telegraph* qu'un gisement de diamants, d'une valeur de 350.000 livres sterling, vient d'être découvert dans le district de Port Nolloth. On croit improbable que le gouvernement en autorise actuellement la vente, car il est fermement résolu à maintenir la production dans les limites raisonnables. D'après l'*Exchange Telegraph*, c'est précisément par suite de cette découverte que le gouvernement a récemment décidé d'interdire les prospections pendant un an.

(24 décembre).

Selon un message de Johannesburg au *Financial News*, le ministre des mines de l'Afrique du Sud a déclaré à une délégation de chercheurs que c'était dans l'intérêt du pays que le gouvernement devait réglementer la production de diamants. Le marché est, en effet, saturé et si l'on ne prenait les mesures nécessaires, les prix tomberaient à 5 sh. par carat. Si l'on devait autoriser les prospections au Transvaal et dans le Namaqualand, les pierres deviendraient invendables.

Il n'apparaît pas clairement, dit le *Financial Times*, que les terrains du Namaqualand tombent sous le coup du décret interdisant les prospections. Il semble que non, à son avis.

(25 décembre).

Le *Financial News* fait remarquer que les gisements de diamants alluvionnaires, récemment découverts dans le Namaqualand, sont d'une

extraordinaire richesse. Un syndicat, employant 300 ouvriers, a extrait pour 350.000 livres sterling de diamants, avec un prix de revient estimé à moins de 6 pence par carat.

En ce qui concerne les principales mines, le coût de la production est de 13 shillings pour la Premier Diamond, de 38 shillings pour la De Beers, de 45 shillings pour la Consolidated Diamond, de 54 shillings pour la New Jagersfontein.

A l'heure actuelle, les mines n'emploient que 3.000 ouvriers blancs et 17.800 indigènes, tandis que les champs alluvionnaires ont en service 7.800 blancs et 30.750 indigènes.

(31 décembre).

Le ministre des Mines a ordonné à plusieurs entreprises de cesser l'exploitation des diamants dans le district de Lichtenburg. Les Sociétés affectées sont, notamment, le groupe African and European Investment, à Grasfontein, et une autre compagnie à Welverdiend. D'après les dernières nouvelles, elles auraient l'intention de résister à l'injonction faite et de porter la question devant les Tribunaux.

La décision du gouvernement sud-africain de ne plus publier les statistiques de production du diamant ne s'explique pas, dit *l'African World*, puisque les gens de métier peuvent obtenir ces renseignements, s'ils le désirent. Le gouvernement paraît se rendre compte que les difficultés réelles n'ont commencé qu'après le vote de la loi sur les pierres précieuses. La conférence, qui a avorté récemment, doit se tenir à nouveau et, s'il y a lieu, la loi devra être remaniée. Le Statist rapporte le bruit de dissensions dans le cabinet sud-Africain.

(1er janvier).

## DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc..., adressez-vous à

**M. Louis BERTHON**

Mécanicien-Ajouteur

à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

*De la valeur de votre outillage dépend votre production !...*

En vente à la Permanence du Syndicat

## La Coopérative de Taninges

demande

quelques bons CHATONNIERS

On trouvera facilement chambre et pension a de très bons prix.

S'adresser à F. REVUZ, Directeur de la « Coopérative des Ouvriers Diamantaires ». à TANINGES (Haute-Savoie).

## C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

**ANVERS**

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

## MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

On demande — à acheter — une machine à arrondir.

Faire offre à la Permanence.

## ON DEMANDE de BONS OUVRIERS DIAMANTAIRES

connaissant ou désirant apprendre la taille fantaisie  
Maison JAILLOT & PONARD, Saint-Claude (Jura)

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

## DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boîte ou outils diamantaires, achetez chez

**Isidore STIJSEL**

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces — et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

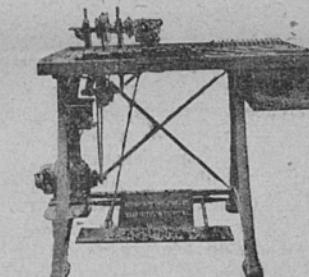
A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'industrie. Anvers 1921  
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923  
Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923  
Concours d'Étalages, Illumination et Décoration  
1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières  
Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



MACHINES A BRUTER LE DIAMANT

**BRANT**

à pédailler — à moteur électrique

**V<sup>UE</sup> F. BRANT-GRAIN DORGE & C<sup>IE</sup>**

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

— Consultez-nous pour nos Moulin transportables —

## DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

**LOUPES**

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

**CIMENT**

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc

**I. D. DAVIDS & ZONEN**

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD.